

COVID-19 : la Commission Européenne étudie les modalités du futur plan de relance

Suite au Conseil européen du 23 avril qui a réuni les chefs d'Etats et de gouvernements, la Commission européenne travaille en vue d'une proposition sur le Fonds de relance. Ce fonds s'appuiera au moins en partie sur le budget à long terme, et pourrait être complété par un instrument temporaire. La proposition de la Commission européenne sur le Fonds de relance devrait être dévoilée mi-mai.

Pour en savoir plus :

Faisant suite à la demande du Conseil européen du 23 avril, la Commission Européenne travaille maintenant à la création du futur Fonds de relance en réaction à l'épidémie de COVID-19. Une note interne de la Commission, non publique, annoncerait la mise en place possible d'un programme de relance financé par le budget à long terme de l'Union et par un instrument temporaire de relance. Cet instrument pourrait permettre de lever 320 milliards d'euros sur les marchés de capitaux pour financer la relance sous forme de subventions ou bien de prêts. Ces hypothèses devront être confirmées par la proposition officielle de la Commission, annoncée pour mi-mai.

Cette dernière semaine, les institutions européennes ont aussi travaillé à des mesures complémentaires dans les domaines suivants :

Marché intérieur :

Le Commissaire au Marché intérieur, Thierry Breton, a rencontré des députés européens et a défendu la création future d'un plan de relance pour l'industrie, qui ferait partie du Fonds de relance auquel travaille la Commission Européenne.

Tourisme :

Neuf ministres du tourisme de l'Union européenne (Bulgarie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Roumanie) ont appelé à mettre en place un plan de relance pour le secteur touristique.

Santé :

- Le Conseil de l'Union européenne a approuvé la proposition de la Commission de reporter d'un an l'entrée en vigueur des règles concernant les dispositifs médicaux. Pour rappel, cette proposition a été approuvée par le Parlement européen le 16 avril.
- Mariya Gabriel, la commissaire européenne en charge de la recherche, a annoncé que les premiers essais cliniques pour un vaccin contre le COVID-19 pourraient démarrer dès les mois de juin ou juillet.

Aides d'état :

- La Commission a autorisé des régimes d'aides d'Etat supplémentaires mis en place par plusieurs Etats membres.

- La Commission européenne consulte actuellement les Etats membres au sujet d'une nouvelle évolution du cadre temporaire pour les aides d'Etat, qui pourrait faire l'objet d'une proposition très prochainement. Ce cadre a déjà été modifié une première fois début avril.

Banque centrale européenne (BCE) :

La Banque Centrale Européenne a pris des mesures d'assouplissement supplémentaires concernant les exigences de garantie pour les banques se refinançant auprès d'elle.

Banques :

La Commission Européenne a publié une communication et une proposition de règlement concernant la modification des règles prudentielles pour les banques, afin de leur permettre de financer les économies suite à l'épidémie.

Source : Cabinet EURALIA - <http://www.euralia.eu/>